

## Déclaration de sinistre d'aliments surgelés Assurance M-garantie + 3 / 365

Important: Pour faire indemniser votre sinistre d'aliments surgelés, vous devez être en possession d'un ordre de réparation du congélateur défectueux. L'entreprise de réparation doit être autorisée par Migros.

No. de la réparation (rapport de travail)

### Informations concernant le sinistre

- Garantie  
Autres: \_\_\_\_\_

### Coordonnées de l'assuré

Prénom	Nom
Rue / No	NPA / lieu
E-Mail	Relation bancaire
No de téléphone	

### Nous avons besoin des documents suivants pour traiter le sinistre

- Copie de l'attestation d'assurance (quittance / ticket de caisse, assurance garantie et produit)  
 Copie du rapport de travail  
 Montant du sinistre en CHF \_\_\_\_\_  
 Liste des marchandises gâtées (dans la mesure où le sinistre dépasse CHF 200.-)

Liste des marchandises	Pces	kg	Montant	Liste des marchandises	Pces	kg	Montant
1.				11.			
2.				12.			
3.				13.			
4.				14.			
5.				15.			
6.				16.			
7.				17.			
8.				18.			
9.				19.			
10.				20.			

### Coordonnées de l'entreprise de réparation (à compléter ou tampon)

Société \_\_\_\_\_  
Rue / No \_\_\_\_\_  
NPA / Lieu \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Responsable \_\_\_\_\_

tampon de l'entreprise

**Marche à suivre:**  
**Veillez transmettre par courrier postal ou par e-mail ce formulaire de déclaration de sinistre avec les documents obligatoires à l'Allianz Assistance. Vous trouverez nos coordonnées exactes dans l'en-tête de ce formulaire.**

Allianz Assistance règle directement le sinistre avec la personne assurée.